

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 juin 2022**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	10	
- qui ont pris part à la séance :	09	
- votants	10 (dont 1 pouvoir)	
Date de convocation :	14/06/2022	Date d'affichage : 14/06/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois juin deux mil vingt et un à 18 h 40

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET  
Christophe – DI BENEDETTO Vincent

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

**Objet : Création d'un poste Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après l'avis du Comité Technique en date de 07 juin 2022 concernant les avancements de grade, il convient de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, DECIDE :**

**1 - La création d'un emploi d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps non complet, soit 24 heures pour effectuer les tâches administratives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.**

**3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer out les documents s'y rapportant.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

